PRÉVOYANCE VIEILLESSE Le conseiller fédéral Alain Berset défend la réforme de l'AVS et du deuxième pilier. Le maintien du niveau des rentes est une priorité à ses yeux.

«Un projet cohérent et transparent»

Le conseiller fédéral Alain Berset était jeudi soir à La Chaux-de-Fonds, dans un Club 44 plein comme un œuf. Il a évoqué la cohésion sociale. L'occasion aussi de revenir avec lui sur la réforme de la prévoyance vieillesse, actuellement examinée en commission aux Chambres fédérales.

PROPOS RECUEILLIS PAR

La réforme de la prévoyance vieillesse professionnelle est le grand chantier d'Alain Berset. Le conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'Intérieur, et avec lui tout le collège, a l'ambition de maintenir les prestations globales des premier et deuxième piliers (AVS et prévoyance professionnelle), tout en garantissant leur équilibre financier et en adaptant le sys-tème aux nouveaux besoins de la société.

Pour parvenir au résultat escompté, trois mesures principales sont prévues: l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans par étapes sur six ans; la hausse du taux de TVA jusqu'à 1,5% d'ici à 2030 et la baisse du taux de conversion de 6,8% à 6% en quatre ans pour le deuxième pilier. Avec pour objectif aussi de maintenir le niveau des rentes. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats se penche sur le sujet la semaine prochaine.

Ne craignez-vous pas que cette ambitieuse réforme cristallise des oppositions à la base contradictoires, notamment sur l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et l'augmentation de la TVA?

Oui. C'est un sujet extrême-ment complexe. Dans notre pays, on ne peut pas lancer de réformes importantes sur le plan

On ne peut pas faire

une réforme qui aboutirait

à ce que les gens aient moins d'argent à la fin du mois.»



«Dans notre pays, on ne peut pas faire de réformes importantes sur le plan social sans convaincre la majorité de la population», relève le conseiller fédéral Alain Berset. ARCHIVES LUCAS VUITTEI

social sans convaincre la majorité de la population. Et, dans le problème qui nous occupe, une majorité des cantons. La haie est encore plus élevée. Dans le même temps, nous n'avons pas le choix. Nous devons mener ce débat.

Nous devons démontrer que nous sommes à la hauteur de nos prédécesseurs, qui ont créé ces assurances sociales, et des enjeux. Ces enjeux sont complexes.

Ce que je constate dans ce dossier, c'est que ça prend un certain

temps. Mais si on regarde ce qui s'est produit ces trois dernières années, un chemin énorme a été parcouru. Il y a des choses qui n'étaient pas du tout acquises et qui, trois ans après, le sont.

Pouvez-vous donner des exemples?

Que nous réformions le pre-mier et le deuxième pilier en même temps et ensemble pour créer de la transparence, de la confiance et de la sécurité. Donc les conditions pour une majori-té. Qu'est-ce qui a été acquis et qui ne l'était pas il y a trois ans? Ou'une réforme doit se faire sur le principe du maintien des rentes. On ne peut pas faire une réforme, ni dans le premier ni dans le deuxième pilier, qui aboutirait à ce que les gens aient moins d'argent à la fin du mois.

Ce sont des acquis qui, pour moi, sont extrêmement importants et qui permettent de poser un débat. Vous parlez de la retraite des femmes à 65 ans. C'est une question difficile, mais il n'y a pas si longtemps encore, on parlait d'une retraite à 67 ans pour tout le monde. Au-jourd'hui, on parle de 65 ans, mais aussi de flexibilisation pour tenir compte de la situation réelle des gens. Nous avons des conditions qui doivent nous permettre de positionner le débat, de le développer ces prochaines années. S'il aboutit au Parlement, je me réjouis beaucoup de pouvoir porter ce dossier devant la population. C'est un enjeu ma-

Vous ne transigerez pas sur la diminution des rentes

jeur pour notre pays.

Le Conseil fédéral a clairement dit, avec le système social que nous avons aujourd'hui, que nous ne pouvons pas diminuer le niveau des rentes. La position du Conseil fédéral est très claire. S'il devait y avoir des positions au Parlement qui se dessinent pour tenter malgré tout de baisser le niveau des presta-tions, je prédis l'échec. Il n'y a pas besoin d'être devin. Il suffit de voir ce qui s'est produit avec les votations des quinze dernières années, lorsque de telles diminutions de rentes auraient été la conséquence des réformes.: ces réformes ont chaque fois été non pas rejetées, mais carrément balayées. Il faut s'en souvenir, tenir compte de ces

Dans ce contexte, craignezvous que l'initiative AVSPlus, qui demande une hausse des rentes de 10%, obtienne une majorité?

messages.

Il y a plusieurs initiatives populaires qui viennent contribuer à ce débat. Il y a AVSPlus, celle sur les successions qui demande d'instaurer un impôt pour finan-cer l'AVS. Il y a le texte du PDC qui souhaiterait déplafonner les rentes de couples, qui sont au-jourd'hui fixées à 150% d'une rente simple complète.

Toutes ces initiatives ont des conséquences financières. Celle sur les successions apporterait deux milliards à la Confédération. AVSPlus coûterait trois à quatre milliards Pour l'initiative du PDC, on peine à évaluer les coûts, mais on parle tout de suite de centaines de millions, voire de milliards. Ce sont des contributions au débat. Ça montre aussi l'importance du dossier. Maintenant, le Conseil fédéral a tracé une ligne. Il a rejeté toutes ces initiatives. Il a présenté son projet Prévoyance vieillesse 2020, qui est cohérent, transpa-

A la fin des débats parlementaires, nous souhaitons avoir un paquet qui soit socialement équili-bré, qui tienne compte des intérêts de l'ensemble de la population de notre pays. Et, donc, qui pose les bases d'une acceptation en votation populaire. 💿

CONFÉDÉRATION

Vingt procédures sur le djihadisme

Le Ministère public de la Con-fédération (MPC) a ouvert les six derniers mois de l'année 2014 une vingtaine d'enquêtes pénales concernant le disme radical. Il révèle ce chiffre dans son rapport de gestion pour l'année 2014, rendu public hier.

«La Suisse n'a pas représenté l'an dernier une cible privilégiée des organisations terroristes», tempère le MPC. Néanmoins, des thèmes tels que l'«Etat islamique» ou le «tourisme djihadiste» ont pesé sur le travail du Ministère public de la Confédération.

Les vingt procédures ouvertes durant le second semestre 2014 concernent des affaires menées contre un ou plusieurs prévenus accusés de soutien à une organisation criminelle. Le MPC rappelle que l'an dernier le Tribunal pénal fédéral a condamné deux . frères kurdes originaires d'Irak à des peines privatives de liberté de trois ans et trois mois fermes.

«Cette condamnation a marqué un jalon dans la lutte contre le terrorisme islamique extrémiste», in-dique le MPC. Le TPF a jugé que la preuve était faite que les deux frères s'étaient rendus coupables de propagande en faveur du réseau terroriste Al-Qaïda au moyen de plates-formes internet qu'ils exploitaient à Bâle.

Dans le domaine du crime organisé, la présence possible d'organisations mafieuses italiennes en Suisse a également retenu l'attention de l'autorité de poursuite pénale de la Confédéra-tion. L'étroite collaboration avec les autorités anti-mafia italiennes a permis l'arrestation de membres présumés de 'Ndrangheta

Affaire Falciani

Dans une autre affaire très médiatique, le MPC rappelle qu'il a décidé le renvoi d'Hervé Falciani devant le Tribunal pénal fédéral. L'ex-informaticien d'HSBC répondra d'espionnage économique, de violation du secret commercial et du secret bancaire ainsi que de soustraction de données.

En matière de corruption, deux cas ont retenu l'attention en 2014. L'un concerne l'enquête pénale dans le cadre du scandale autour du projet informatique Insieme, qui a également abouti à une mise en accusation devant le TPF. O ATS

Les jeunes étrangers de la 3e

génération devraient se voir ac-

corder plus facilement le passe-

port suisse. La commission des

institutions politiques du Con-

seil des Etats soutient, par 7 voix contre 4, ce projet du National, a-

t-elle communiqué hier. Ce dernier a défini la naissance

sur le territoire suisse comme nouveau critère. La commission

des Etats va opter pour une for-

mulation plus restrictive pour que la naturalisation facilitée ne soit étendue qu'aux étrangers de

la 3e génération. Elle va donc ré-

écrire ce projet. O ATS

Cohésion essentielle

«La cohésion sociale est absolument essentielle pour notre pays», relève Alain Berset. «Nous vivons dans un pays avec quatre langues différentes, des cultures différentes, des régions très diversifiées», pour-suit le conseiller fédéral. «Qu'est-ce qui nous fait tenir ensemble? C'est la volonté politique, évidemment, mais aussi sociale. Ça néces site quelque organisation dans le domaine des assurances sociales, de la santé, de la culture aussi. Je crois que c'est un ciment de notre société. En particulier à un moment où les frontières éclatent, où l'on parle de globalisation, où toute la planète est à portée de clics. C'est important de nous poser la question de notre identité.»

Dans ce contexte, les cantons, notamment, ont «fait un énorme travail pour garantir l'apprentissage des langues nationales». Une évidence absolue en Suisse romande, selon le conseiller fédéral. Moins si l'on va très loin à l'est du pays. Des cantons pourraient avoir envie de privilégier l'enseignement de l'anglais. «Il faut y être attentif. C'est très sain que nous puissions faire un débat sur le su-jet. Il se poursuit. Nous sommes dans une société qui n'est pas immobile, qui se développe, qui a envie de s'adapter au monde qui nous en-toure. C'est une grande force en Suisse que cette capacité d'adaptation, cette force d'innovation. Pas seulement dans le milieu économique, mais aussi d'innovation dans le social et dans nos rela tions aux autres.»

NATURALISATION

ALAIN BERSET CONSEILLER FÉDÉRAL EN CHARGE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR Facilitée, oui mais aux Etats

Culture: domaine économique majeur «La culture n'est pas un bouquet de fleurs, juste joli à regarder et qui va se faner», affirme Alain Berset. «Au contraire, c'est un potentiel économique majeur. Dans notre pays, 260 000 personnes travaillent dans ce domaine. C'est 3% du produit intérieur brut, 70 milliards de chiffre d'affaires. C'est aussi un do-

maine économique majeur.» La Confédération, dans ce contexte, veut aug menter le budget de la culture de 3,4%. Cette hausse fait partie d'un projet plus global, qui veut aussi faire le lien avec le développement économique. «Le point fort, c'est la participation culturelle», juge Alain Berset. «D'encourager et de soutenir la participation de toutes et tous à la vie culturelle. D'aller au musée, de participer à un débat, de faire soimême de la musique en amateur ou en semi-professionnel. Cette participation culturelle est extrême-

Un volet qui est aussi crucial en matière de cohésion sociale. «Par la culture, par les liens culturels, par exemple au travers des échanges linguistiques, on peut aussi soutenir la cohésion sociale dans notre pays.» L'innovation est le troisième angle du projet. Il s'agit «de se rappeler que nous avons dans notre pays des artistes extrêmement innovants, qui sont à la pointe sur le plan international. Ils ne sont pas tous très connus en Suisse. C'est une carte de visite pour notre pays, une chance aussi.» o